



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE
DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE L'ARIÈGE

Arrêté préfectoral portant modification de l'arrêté du 17 janvier 2023 fixant la liste des médecins agréés relatif aux conseils médicaux

La préfète de l'Ariège
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 86-631 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique ;

Vu le code des pensions civiles et militaires;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime des congés de maladie des fonctionnaires;

VU le décret du 06 juillet 2018 nommant Madame Sylvie FEUCHER, préfète du département de l'Ariège;

Vu le décret du 10 Mai 2022 nommant Monsieur Dominique FOSSAT, secrétaire général de la préfecture de l'Ariège ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2023 fixant la liste des médecins agréés relatif aux conseils médicaux de l'Ariège ;

Vu la demande d'agrément présentée le 18 janvier 2023, par le Docteur Bernard BAUDET ;

Considérant l'avis favorable du conseil départemental de l'ordre des médecins de l'Ariège en date 07 Février 2023 ;

Considérant l'avis favorable du conseil départemental de l'ordre des médecins de l'Ariège en date 27 Février 2023

Sur proposition du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

ARRETE

Article 1:

La liste des médecins généralistes et spécialistes agréés du département de l'Ariège mentionnés à l'article 1 de l'arrêté du 17 janvier 2023 est modifiée comme suit :

Est ajouté sur la liste des médecins généralistes :

- **Docteur Bernard BAUDET**
03, Rue Louis Pasteur, 09700 SAVERDUN

Article 7 :

Le secrétaire général de la Préfecture de l'Ariège et le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil départemental des actes administratifs.

Fait à Foix, - 7 MARS 2023

P/La préfète et par délégation
Le secrétaire général

Dominique FOSSAT

5 MAR 2023

11/10